



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 75787

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur sa politique de soutien aux énergies renouvelables. Il lui fait part de son inquiétude quant à l'objectif d'augmenter de 50% la contribution des énergies renouvelables thermiques (biomasse, solaire thermique, déchets...) grâce, notamment, aux aides financières octroyées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). En effet, près de 12 % des crédits d'investissement de l'ADEME pourraient ne pas être reconduits pour l'exercice 2005 en raison d'une réduction de 30 millions d'euros de la contribution de son ministère ainsi que d'une réduction de 4,7 millions d'euros du ministère de l'industrie. Compte tenu de ces informations, il lui demande ses intentions pour favoriser le développement de ces énergies renouvelables, en particulier en période de crise pétrolière.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux conséquences de la diminution du budget de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et ses répercussions éventuelles sur la politique de soutien aux énergies renouvelables du ministère de l'écologie et du développement durable. En 2005, l'ADEME a consacré 26,8 millions d'euros à la promotion des énergies renouvelables thermiques. Dans son état prévisionnel des recettes et dépenses pour l'année 2006, l'agence a renforcé son soutien au développement des énergies renouvelables thermiques en 2006 en y consacrant 29,3 millions d'euros. Par ailleurs, les aides budgétaires de l'ADEME ont vocation à soutenir des projets ou programmes ayant un caractère démonstratif et non à soutenir de la diffusion à grande échelle pour laquelle d'autres instruments économiques sont nécessaires. Le plus efficace est celui du crédit d'impôt pour les particuliers mis en place en 2005 au taux de 40 %, qui a été porté à 50 % en 2006. En 2005, grâce à cet instrument, les énergies renouvelables ont connu une forte progression dans l'habitat. Plus de 14 000 chauffe-eau solaires ont été vendus, soit 72 % de plus qu'en 2004. Les marchés du chauffage au bois sont également très bien orientés (+ 130 % sur les chaudières à bois individuelles avec 20 000 unités en 2005, + 45 % pour les poêles avec 120 000 appareils). La nouvelle réglementation thermique du bâtiment, entrée en vigueur le 24 mai dernier, applicable au 1er septembre de cette année, devrait aussi stimuler le développement des énergies renouvelables.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75787

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9629

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8349